

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 06/07/18

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 10 septembre 2018*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 10 septembre 2018 à 18h40, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Était absente et excusée :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POISSON.

Étaient absents :

Messieurs Thierry HODENT et Christian LE ROUX.

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX est arrivé à 18h45 et a pris part au vote du projet de délibération V 07 2018 033 et tous les autres projets.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h40 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2018 028

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire annonce que Laurence AMAND a donné un pouvoir à Christophe POISSON.

Elle désigne Josiane GAUDE comme secrétaire de séance et Nathalie BADIER secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2018 028.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018. 07 2018 029

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose le procès-verbal à l'approbation des conseillers.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2018 029.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

3 - Vœu relatif à l'organisation d'une campagne de sensibilisation sur les bienfaits des activités sportives. V 07 2018 030

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire donne la parole à Josiane GAUDE sur ce sujet.

Josiane GAUDE rappelle que les enfants disposent d'un Conseil municipal des jeunes et que suite à leurs différentes réunions, ils ont émis plusieurs vœux.

Josiane GAUDE indique que pour le premier vœu, les enfants ont souhaité mettre l'accent sur les vertus du sport eu égard à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024.



Josiane GAUDE énonce le vœu qui propose que :

« La Mairie du 7^e arrondissement soutient l'initiative des équipes pédagogiques et des enfants visant à lancer une campagne de sensibilisation sur l'année scolaire 2018-2019, par laquelle les instituteurs et l'infirmier scolaire, s'il y en a un, informeront leurs élèves sur l'intérêt du sport pour la santé. Que cette campagne s'accompagne d'un concours d'affiches pour sensibiliser les enfants, avec une exposition des affiches sélectionnées. Et que cette sensibilisation soit complétée par l'organisation d'un tournoi d'olympiades pour les enfants, lequel promouvra le concept des JO et de ces valeurs. »

Josiane GAUDE demande à ses collègues de voter pour ce vœu proposé par les CM2. Elle rappelle qu'ils votent les vœux un par un.

Yves POZZO di BORGIO demande si, sachant que dans l'arrondissement, il y a plus de la moitié des enfants qui sont dans les écoles privées, ce vœu s'adresse simplement aux écoles publiques ou si l'ensemble des écoles est concerné.

Madame le Maire répond qu'il s'adresse à l'ensemble des écoles. Elle rappelle que l'équipe municipale invite toujours tout le monde, public et privé, y compris lorsqu'ils font des réunions avec les chefs d'établissements. Elle conclut en rappelant qu'il n'y a pas de distinction, y compris lorsqu'ils font les animations.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2018 030

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 - Vœu relatif à l'organisation d'une collecte de livres à l'intention des enfants malades de l'Hôpital Necker. V 07 2018 031

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire donne la parole à Josiane.

Josiane GAUDE indique que les enfants considèrent que la promotion de la lecture est importante en tant que loisir et qu'elle permet d'ouvrir les enfants à différents univers. Elle lit le vœu suivant :

« Considérant la nécessité d'établir et de préserver les liens de cohésion sociale au sein de l'arrondissement, sur proposition de Rachida DATI et des élus du 7^e arrondissement, le Conseil du 7^e arrondissement émet le vœu que la Mairie d'arrondissement accompagne les équipes dans la réalisation d'une collecte solidaire de livres pour enfants à destination des jeunes malades de l'hôpital Necker. Que l'initiative soit encouragée par le dépôt des affiches réalisées par le Conseil municipal des enfants à plusieurs emplacements définis en accord avec les établissements scolaires concernés. »

Josiane GAUDE demande à ses collègues de donner une suite favorable à ce vœu.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2018 031.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 - Vœu relatif à l'organisation d'une rencontre intergénérationnelle entre enfants et résidents d'une maison de retraite. V 07 2018 032

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire précise que les élus du 7^e se sont toujours engagés en ce sens et que ce vœu renforce et conforte cette implication.

Josiane GAUDE confirme les propos de Madame le Maire. Elle ajoute que ce projet avait déjà été évoqué et mis en œuvre. Elle indique que dans ce cas précis, les enfants souhaitent le formaliser un peu plus et qu'il est prévu d'organiser cette rencontre avec les Petites Sœurs des Pauvres. Elle lit le vœu suivant :

« Sur proposition de Rachida Dati et des élus du Conseil du 7^e arrondissement, le Conseil du 7^e arrondissement émet le vœu qu'une visite soit organisée entre les enfants et les personnes hébergées dans Ma maison, des Petites sœurs des pauvres, avenue de Breteuil, que les équipes pédagogiques prennent contact avec les personnes responsables au sein de la maison de retraite, pour planifier le thème de l'animation. »

Josiane GAUDE précise qu'une rencontre avait déjà envisagée en juin mais que les Petites Sœurs des Pauvres avaient déjà un programme très chargé. Elle indique qu'ils vont se réunir à nouveau, en septembre ou octobre, pour organiser cet événement.

Josiane GAUDE demande à ses collègues de répondre favorablement à cette demande.

Philippine HUBIN souhaite rebondir sur les propos de Madame le Maire. Elle indique qu'il y a déjà des rencontres qui sont organisées, avec les résidences sociales, notamment Leprince. Elle ajoute qu'il y a un très beau moment qui arrive bientôt, pendant lequel les élèves de l'école Duquesne et de la résidence sociale Leprince échangent les cartes de vœux et discutent sur leurs parcours. Elle précise que l'échange pour certains, a duré, bien après ce temps de discussion.

Madame le Maire indique qu'il organisera davantage d'évènements de ce type. Elle souligne qu'ils avaient un club d'entraide sous la mandature précédente entre les jeunes du 7^e arrondissement et toutes les personnes âgées. Elle précise par ailleurs qu'il n'est pas nécessaire d'être âgé pour être seul.

Madame le Maire ajoute que les jeunes pouvaient accompagner les personnes à l'opéra, au restaurant. Elle précise que l'activité s'est réduite et qu'il faudrait étudier à nouveau ce dossier

car ce club fonctionnait bien à l'époque. Elle rappelle les différents ateliers ayant été organisés dans ce cadre : manucure, pédicure, *cupcakes*, etc.

Madame le Maire évoque les petits déjeuners intergénérationnels, qui pour leur part, se déroulaient à la Mairie et qui fonctionnaient bien également. Elle explique qu'on y amenait les écoles maternelles puis les écoles primaires pour équilibrer. Elle rappelle qu'ils avaient également emmené les enfants d'une crèche dans des maisons de retraite situées à proximité, à Grenelle et à La Tour Maubourg. Elle émet le souhait de relancer cette démarche car elle avait remporté un vrai succès, d'autant plus qu'il y a encore aujourd'hui une demande.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2018 032.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Vœu relatif à l'organisation d'une rencontre avec les jeunes de l'Institut National des Jeunes Aveugles (INJA). V 07 2018 033

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire rappelle que Philippine HUBIN suit ce dossier de près. Elle ajoute que le dispositif fonctionne bien et que l'Institut National des Jeunes Aveugles est très demandeur. Elle explique que des activités sont régulièrement organisées, telles que des lectures, des chorales, du théâtre, etc. Madame le Maire affirme que ce vœu consacre ce qui fonctionne bien et qu'il faut donc le continuer. Elle ajoute que l'Institut National des Jeunes Aveugles, rayonne tant dans le 7^e arrondissement qu'à une échelle nationale, et qu'il est très positif de poursuivre ces partenariats.

Josiane GAUDE énonce le vœu : « Afin de consolider les liens de solidarité entre les jeunes citoyens, sur proposition de Rachida DATI et des élus du 7^e arrondissement, le Conseil d'arrondissement du 7^e arrondissement émet le vœu que les équipes pédagogiques organisent, en partenariat avec la Mairie du 7^e arrondissement, une visite à l'INJA, entre les enfants des écoles et les jeunes de l'établissement. »

Josiane GAUDE indique que Monsieur TERROIR, en charge des jeunes a, avant l'été, indiqué que cette rencontre allait se mettre en place. Elle confirme la mise en œuvre avec Philippine HUBIN.

Josiane GAUDE demande à ses collègues de répondre favorablement.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2018 033.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)



Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote:

7 - Vœu relatif à la rédaction et à la distribution d'un Guide du citoyen écologique dans les écoles. V 07 2018 034

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire donne la parole à Josiane GAUDE.

Josiane GAUDE indique que les jeunes ont travaillé activement sur ce vœu :

« Considérant que les enfants seront les premiers exposés aux changements climatiques, et qu'il est, à ce titre, souhaitable de leur transmettre des pratiques responsables en matière de tri, d'économies d'énergie, ou de consommation, sur proposition de Rachida DATI et des élus du 7^e arrondissement, le Conseil du 7^e arrondissement émet le vœu que la Mairie du 7^e arrondissement soutienne les élèves chargés de rédiger le guide du citoyen écologique et contribue à sa distribution. Que soit déterminé un interlocuteur référent pour les questions environnementales dans les écoles, avec la possibilité de s'informer et d'échanger sur ces sujets avec les instituteurs, dans l'optique de diffuser les bonnes pratiques. »

Josiane GAUDE précise que René-François BERNARD était déjà intervenu auprès des jeunes. Elle indique que si le vœu est adopté, elle pourra le mettre en place, avec Monsieur TERROIR et les enfants. Elle demande à ses collègues de répondre favorablement.

Marc LAROCK demande si l'interlocuteur référent est un élève.

Madame le Maire répond que ce sont les écoles qui décideront et émet l'avis qu'il serait mieux que cela soit un élève, en responsabilité.

Marc LAROCK acquiesce.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2018 034.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /



8 - Avenant à la convention conclue entre la Mairie du 7^e et l'association Entr'acte pour l'occupation du conservatoire Erik SATIE. 07 2018 035

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Christophe POISSON précise qu'il s'agit d'une régularisation de l'occupation des locaux du conservatoire par l'association Entr'acte, connue dans le 7^{ème} arrondissement, en dehors des horaires d'ouverture du conservatoire.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2018 035.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 - Subventions (1.500 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 7^e. 2018 DAC 555

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire souligne que les points 9 à 13 concernent uniquement des subventions. Elle estime que le Conseil d'arrondissement intervient soit sur des régularisations d'attributions de subventions soit sur des attributions de subventions, au détriment des délibérations de fond.

Christophe POISSON précise que l'enveloppe est dédiée à deux associations du quartier, d'une part, à hauteur de 500 euros à l'association des chœurs de la chapelle Saint-Louis de l'École Militaire, qui organise des concerts tout au long de l'année, ainsi que des concerts annuels comme le concert de printemps du 8 avril. D'autre part, M. Poisson indique que l'association Inter 7 se voit attribuer 1 000 euros pour toutes les activités culturelles et artistiques proposées aux jeunes du quartier.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DAC 555.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 - Subventions fonds du Maire (12.800 euros) à 14 associations du 7^e arrondissement. 2018 DDCT 53

Madame le Maire précise que les fonds du Maire proviennent notamment des collectes pour les mariages, et sont consacrés à l'attribution pour les associations du 7^e arrondissement.

Christophe POISSON souligne que ces attributions portent sur des projets d'associations qui travaillent en collaboration étroite avec la mairie.

Il énumère les associations bénéficiaires :

- 1 000 euros attribués à l'association Partage 5, 6, 7 qui distribue chaque semaine des colis alimentaires aux personnes qui en ont besoin.
- 1 000 euros à Sport 7 pour la mise en place d'activités sportives proposées à tous les jeunes de l'arrondissement.
- 1 000 euros à l'association Loisirs et progrès qui travaille en particulier sur les adultes traumatisés crâniens.
- 1 000 euros à Entraide Sourire Saint François-Xavier qui permet aux personnes isolées et âgées de se réunir autour d'un déjeuner.
- 1 000 euros au Bon Conseil.
- 500 euros à l'association Belle et Bien qui travaille pour apporter un peu de bonheur aux personnes atteintes d'une maladie grave et pour leur permettre, en particulier, d'être belles et bien.
- 500 euros à l'association Web7 média pour la radio du 7^e arrondissement dont le siège se situe rue Vaneau.
- 1 000 euros à l'association Sainte-Agnès.
- 1000 euros à l'association Festival Rive Gauche musique. M.Poisson indique que cette association organise chaque année le printemps du violon.
- 500 euros à Photo Saint-Germain-des-Prés, association qui œuvrait particulièrement dans le 6^e arrondissement et qui, cette année, va ouvrir son parcours au 7^e arrondissement, au musée Rodin, à la maison de l'Amérique latine, l'atelier néerlandais. M. Poisson précise que l'événement se tiendra du 7 au 24 novembre.
- 800 euros aux Elèves solidaires de l'Institut national des jeunes aveugles.
- 500 euros à Paris association pour le maintien à domicile des personnes handicapées.
- 2 500 euros au cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides, qui travaille sur la réinsertion par le sport de personnes relevant de l'Institut national des Invalides.
- Et 500 euros aux guides et scouts d'Europe, de la fédération du scoutisme européen. rattachée à la paroisse Sainte-Clotilde.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DDCT 53.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)



Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

11 - Subvention (141.721 euros) et avenant n°2 passé avec l'association AIDE AUX MERES DE FAMILLE (7^e) pour la halte-garderie Aide aux Mères de famille (7^e). 2018 DFPE 73

12 - Subvention (9.021 euros) et avenant n° 2 avec l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil (7^e) pour la halte-garderie Accueil des Tout Petits au Bon Conseil (7^e). 2018 DFPE 172

13 - Subvention (51.103 euros) et avenant n° 2 avec l'association Saint-Simon (7^e) pour le jardin d'enfants Les Lutins (7^e). 2018 DFPE 174

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Emmanuelle DAUVERGNE présente trois délibérations qui sont des avenants à la convention des 12 et 15 décembre 2016 arrivant à échéance le 31 décembre 2019.

Concernant l'association « Aide aux mères de famille », située 12, Rue Chomel, Mme Dauvergne indique que l'avenant fixe la subvention municipale et l'engagement de l'association à réaliser des d'occupation et de fréquentation optimaux dans sa halte-garderie d'une capacité d'une cinquantaine d'enfants.

Emmanuelle DAUVERGNE précise les montants des trois subventions :

- pour l'association Aide aux mères de famille : 141 721 euros.
- pour l'accueil des tout petits à la halte- garderie du Bon conseil : 9021 euros.
- pour la halte-garderie Saint-Simon : 51 103 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DFPE 73.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DFPE 172.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /



**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DFPE 174.**

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**14 - Convention entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'Union des Institutions Sociales
du 7^e pour l'occupation permanente d'une salle de réunion en mairie. 07 2018 036**

Rapporteur : Mme Marguerite CHEVREUL

Marguerite CHEVREUL explique qu'il s'agit d'autoriser l'occupation d'une salle dans les locaux de la mairie pour les réunions des institutions sociales du 7^e arrondissement dont Inter7, Loisirs et progrès, ce qui permet une meilleure coordination de leurs actions respectives.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2018 036.**

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**15 – Subvention (8.000 euros) à l'Union Interprofessionnelle de la rue Cler, rue de
Grenelle, rue du Champ de Mars pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (7^e).
2018 DAE 43**

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une régularisation puisque la subvention arrive maintenant pour des illuminations qui ont été réalisées l'année dernière, et ajoute que son montant s'élève à 8 000 euros.

Josiane GAUDE confirme les propos de Madame le Maire et rappelle qu'il s'agit d'une régularisation pour l'association de Madame CAVEL, de la rue Cler. Elle demande à ses collègues de voter pour.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DAE 43.**



Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

16 – Etats spéciaux d’arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d’animation et de gestion locales 2019. 2018 DDCT 130

17 – Etats spéciaux d’arrondissement – Délibération cadre-investissement 2019. 2018 DDCT 131

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Josiane GAUDE présente les critères de répartition de la dotation d'animation locale, identiques depuis 2009. Elle énumère les critères qui sont pris en compte : la population légale au 1^{er} janvier 2018, la répartition par arrondissement des foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence, les effectifs scolaires par arrondissement du premier degré, et des collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire.

Elle ajoute que cette dotation comprend également les crédits destinés aux conseils de quartiers, soit 3 306 euros par conseil de quartier.

Madame le Maire souligne qu'elle bénéficie de partenariats pour organiser de nombreuses animations de qualité afin de ne pas pénaliser les habitants, alors même que les crédits sont en baisse.

Madame le Maire insiste sur le remarquable taux d'occupation des crèches de l'arrondissement, qui est de 102 %. Elle indique en particulier que l'effort d'optimisation porte sur l'occupation totale des 5 jours de la semaine.

Madame le Maire indique également que le 7^{ème} est le seul arrondissement, hors zone REP où les enfants sont scolarisés à 2 ans et demi. Cette mesure a permis d'empêcher des fermetures de classes. Elle donne l'exemple de l'école Rapp qui comporte une classe entière de tout-petits. Elle souligne que ce dispositif, qui permet également de libérer des places en crèches, avait été initié pour éviter une fermeture de classe à l'école Verneuil.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DDCT 130.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DDCT 131.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)



Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

18 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019. 2018 DDCT 132

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Josiane GAUDE explique que les dépenses inscrites pour les états spéciaux d'arrondissement permettent essentiellement de couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité gérés par les Conseils d'arrondissement. En outre, elle précise que les Maires d'arrondissement peuvent engager la section d'investissement de leur état spécial sur des opérations de travaux sur la voirie publique ou sur des équipements gérés par le Conseil de Paris.

Madame le Maire, indique que les petits squares, les petits jardins figurent dans cette liste, mais que ni le Champ-de-Mars, ni Breteuil, ni les Invalides ne sont sous la tutelle de l'arrondissement.

Elle souligne que la Mairie a récupéré les aires de jeux des berges sans les crédits afférents qu'elle se fera un devoir de réclamer au budget supplémentaire.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DDCT 132.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

19 – Inventaire des équipements de proximité dont le conseil d'arrondissement a la charge – Année 2019. 07 2018 037

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2018 037.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /



20 – Mobilisation d’une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap. 2018 DLH 238

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire résume l’objet de la délibération. Elle explique que désormais les logements sociaux doivent être accessibles aux personnes handicapées, et donc adaptés, en prévoyant notamment davantage d’espace. Elle ajoute que le travail des promoteurs s’en trouve complexifié au regard de la taille supérieure des logements. Elle donne l’exemple d’un T3 pour handicapés qui ne représente pas la même taille qu’un T3 classique.

Madame le Maire reconnaît le retard du 7^{ème} sur l’accessibilité et sur le logement social. Elle indique le retard supplémentaire induit avec cette clause. Elle reconnaît la pertinence des mesures prises par la Mairie de Paris afin de faciliter l’accessibilité des personnes à mobilité réduite à un logement social. Elle précise que cette délimitation permet de donner un logement classique et de fournir un accompagnement spécifique à la personne handicapée ou ne disposant que d’une mobilité réduite.

Madame le Maire insiste sur le fait que le sujet du logement est un sujet parisien important.

Yves POZZO di BORGO précise qu’avec la loi ELAN, cette décision va durer dans le temps. Il rappelle que cette loi limite le nombre de logements.

Madame le Maire précise que des dispositions de la loi ELAN vont contribuer à réduire le parc social. Elle complète son propos en évoquant une réunion de l’association des Maires de France, à laquelle elle avait participé, où certains maires rapportaient qu’ils se voyaient imposer un certain taux de logements sociaux pour les personnes à mobilité réduite alors même qu’ils n’avaient pas de demandes. Elle rappelle qu’il est impossible d’attribuer un logement dédié à une personne à mobilité réduite, à des personnes qui n’y sont pas éligibles, ce qui mène à une situation incohérente.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DLH 238.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

21 – Dénomination « Allée Pierre HERBART » attribuée à l’allée centrale du square Boucicaut situé 1, rue de Babylone (7^e). 2018 DEVE 134

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD précise que Pierre Herbart a côtoyé toutes les personnalités du monde de la culture, des arts et des lettres de l’époque, dont Cocteau, Gide, Camus, Malraux.

Il indique également qu'il a par exemple contribué à « La peste » et à l'œuvre de Roger Martin du Gard.

René-François BERNARD indique que Pierre Herbart s'est également illustré dans la résistance sous le nom du général de Vigan, le libérateur de Rennes, et qu'en tant que journaliste, il a contribué à la création de la publication « Terre des hommes ».

René-François BERNARD déplore que Pierre Herbart, après avoir vécu rue Vaneau, en ait été chassé et soit devenu SDF, jusqu'à être enseveli dans une fosse commune. L'arrondissement lui rend hommage en lui consacrant l'allée centrale du square Boucicaut.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DEVE 134.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

22 – Règlement intérieur des Espaces tri parisiens. 2018 DPE 1

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire indique que la délibération porte sur un accès élargi aux déchetteries, qui actuellement ne sont pas accessibles aux associations.

René-François BERNARD précise les horaires d'ouverture très larges de la déchetterie de l'arrondissement, de 9h à 19h toute l'année, sauf trois jours fériés dans l'année, et annonce que cet équipement sera désormais accessible aux commerçants pour y déposer cartons et emballages.

Yves POZZO di BORGO déplore l'aspect général de cette déchetterie.

Madame le Maire indique qu'elle préfère consacrer l'argent à l'embellissement de la dalle au-dessus de la gare des Invalides et intégrer cette dimension dans le cahier des charges de l'appel à projets.

René-François BERNARD précise que cette déchetterie accepte les dépôts inférieurs à 1 m³.

René-François BERNARD approuve la nécessité de modernisation de cette déchetterie et recommande l'installation d'un recycleur.

Madame le Maire préfère concentrer ses efforts sur la modernisation de la déchetterie.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DPE 1.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /



Ne prend pas part au vote: /

23 – Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les CODP avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO. 2018 DVD 62

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD indique à Madame le Maire qu'il y a deux délibérations mais qu'ils les voteront en même temps. Il dresse un rapide historique de ce dispositif. Il indique qu'il y avait à l'époque une forme de cohérence dans cette politique avec, d'un côté, Autolib et, de l'autre côté, ce système d'autopartage. Il ajoute qu'Autolib rendait service au titre de ce que l'on appelle le *free floating* qui désigne les véhicules en libre service. Il précise qu'il y avait besoin d'un complément, celui qui fait l'objet de la convention initiale avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO en accordant des places sur la voirie publique à condition de payer une redevance, ce qui leur permet ainsi d'exercer leur activité.

René-François BERNARD poursuit en admettant qu'une correction fraternelle adressée à la Ville de Paris lui aurait suffi mais il reconnaît vouloir aller plus loin car selon lui, il y a des corrections fraternelles qui ont besoin de se matérialiser par des votes négatifs.

René-François BERNARD confirme que la disparition du service Autolib illustre un manque total de vision d'avenir. Il indique que cette délibération prévoit la reconduction d'une convention avec ces organismes, sans savoir comment ils prendront la place d'Autolib suite à sa disparition précipitée. Il pose la question de la gestion des espaces. Par exemple, la question de savoir si les espaces libérés par Autolib vont être accordés à l'autopartage, n'est pas encore tranchée. Il déplore un marché mal géré qui a été imposé à la Mairie d'arrondissement sans concertation.

René-François BERNARD rappelle que de nombreuses délibérations proposant des prolongations de convention sont présentées toute l'année, car la convention initiale n'a tout simplement pas été renouvelée au bon moment. Il cite à titre d'exemple le cas TDF. Il ajoute que, le *business plan* de ce système n'ayant pas été mis à disposition, ne permet pas de mener à bien une politique car il est nécessaire de voir si elle est rentable ou pas. Il explique qu'il est alors nécessaire de diviser la redevance par deux car on s'aperçoit que cela ne fonctionne pas. Il condamne cette gestion de l'espace public qu'il juge mauvaise.

Madame le Maire confirme qu'il n'y a pas de raison d'adhérer à cela.

René-François BERNARD propose de voter contre les deux délibérations : contre celle de la programmation qui est aussi mauvaise que celle de la division de la redevance par deux.

Yves POZZO di BORGO reconnaît que c'est un problème existant depuis quelque temps. Il rappelle la confusion intellectuelle à la Ville avec l'échec Vélib, l'échec Autolib, l'échec des panneaux Decaux, etc. Il indique qu'il y a une absence de structuration et d'intelligence juridique dans la ville. Il cite l'exemple de cette affaire Autolib qui a été très mal gérée. Il admet que malheureusement avec cette délibération, cette confusion intellectuelle continue.

Yves POZZO di BORGO fait référence aux élections municipales proches, qui vont enclencher une logique de campagne où, malheureusement pour les habitants, il ne va y avoir que de la communication. Il reconnaît que c'est regrettable car il est nécessaire de traiter des

sujets en profondeur pour les habitants. Il déplore que tout soit fait en catastrophe, dans une forme de confusion intellectuelle où chacun défend sa place.

Yves POZZO di BORGO approuve la proposition faite par René-François BERNARD.

Marc LAROCK partage l'analyse présentée. Il ajoute qu'au vu des échecs, de l'ampleur donnée et des catastrophes des avenants aux contrats en cours, les ennuis qui vont découler de cet avenant sont certains. Il confirme qu'il n'y a pas de vision. Il précise que dans le 7^e arrondissement, il n'y a que deux emplacements : 2 Rue Duroc et 39 avenue de la Bourdonnais.

Madame le Maire est d'accord et rappelle que la reconduction s'est faite afin de camoufler l'oubli. Elle explique que la mairie du 7^{ème} en subit désormais les conséquences comme avec tous les emplacements commerciaux sous la Tour Eiffel. Elle ajoute qu'ils avaient réussi à faire arrêter les reconductions tacites. Elle affirme qu'il y a des gens qui font des reconductions tacites depuis 20 ans car la Mairie de Paris n'a pas eu le courage de revoir les cahiers des charges et de refaire les appels d'offres.

Philippine HUBIN précise qu'il s'agit également d'un point sur la mobilité. Elle y pense à cause de l'INJA. Elle explique qu'ils ont été interpellés par son directeur au sujet des vélos qui se laissent partout, constituant un énorme problème pour les non-voyants qui sortent du métro et rentrent dans des vélos. Elle juge la situation dramatique.

Madame le Maire interpelle Philippine HUBIN sur la librairie qui est en face de l'INJA. Elle explique y être allée et avoir trouvé des vélos jaunes complètement cassés car sur tout le mur de l'INJA, il n'y a rien de marqué. Les vélos présents gênent les personnes non ou malvoyantes. Elle reconnaît s'être fait la réflexion qu'avec ces vélos jaunes, il faudrait presque pour l'INJA, faire une signalétique indiquant l'interdiction de stationner et de poser les vélos sur tout le trottoir.

Philippine HUBIN acquiesce. Elle affirme qu'il s'agit aussi de rendre l'INJA plus visible en mettant un panneau, ce qui n'est pas le cas actuellement. Elle précise qu'il y a juste une indication marquée sur le fronton.

Madame le Maire complète en disant qu'il en faudrait aussi devant la porte. Elle indique qu'autrement tout le long, on ne le voit pas du tout. Elle ajoute qu'il faudrait d'abord mettre une interdiction de déposer les vélos à cet endroit, ce qui serait déjà une avancée pour les non-voyants qui tapent avec leur canne dans les vélos.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DVD 62.

Pour : /

Contre : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /



24 – Vœu relatif à un hommage aux animaux de guerre de la première guerre mondiale.
V 07 2018 038

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD rappelle que dans les monuments de guerre érigés dans les années 1920, le cheval était présent dans tous les monuments qui évoquaient la cavalerie. Il insiste sur l'importance du cheval rappelle que 8 millions de chevaux engagés dans la guerre de 14-18. Il précise que plus de 8 millions d'animaux ont été tués pendant le conflit, dont notamment 100 000 chiens et 200 000 pigeons.

René-François BERNARD revient aux fondamentaux et explique que la loi de 1976 signée par Simone VEIL et Jean LECANUET est à l'origine de la réputation de l'animal comme être sensible. Il pense dès lors qu'aujourd'hui il est normal de leur rendre un hommage, notamment dans le 7^e arrondissement qui a pris une place importante dans ce conflit, notamment dans la réquisition des chevaux. Il explique que la caserne la Tour-Maubourg qui existait à l'époque, était l'endroit où les chevaux étaient recensés. Le Magic Cabaret, situé à l'emplacement du musée des égouts sur le bord de la Seine, servait également pour enregistrer les chevaux car il y avait beaucoup de chevaux sur l'arrondissement. Il rappelle que l'arrondissement est également très proche des animaux puisque c'est l'arrondissement de Paris où il y a le plus d'animaux domestiques. Il pense donc important de le marquer.

René-François BERNARD annonce que ce vœu demande un hommage aux animaux, et notamment au chien Vitrier qui est revenu dans l'arrondissement après avoir été utilisé au front. Il indique que cet hommage aux nombreux animaux qui ont participé à la grande guerre, et notamment aux chiens de guerre est très demandé. Il reprend les mots de Marc LAROCK qui suggérerait que le monument pourrait prendre sa place tout naturellement dans l'arrondissement et que le panneau historique pourrait être installé à l'angle de l'avenue Bosquet.

Yves POZZO di BORGO avait noté qu'il y avait également un vœu proposé par le Maire du 6^e, Monsieur Jean-Pierre LECOQ et demande si les deux vœux se votent ensemble.

Madame le Maire lui répond que non car il y a la spécificité militaire dans le 7^e arrondissement.

Marc LAROCK ajoute qu'il est important d'avoir une plaque pour les chevaux et pour le chien Vitrier.

René-François BERNARD précise qu'il s'agit de raconter une histoire. Il ajoute que l'histoire du vitrier est plus intéressante que le chien lui-même.

Madame le Maire répond que pour les chevaux, cela a un sens, particulièrement lorsque l'on se rend l'École Militaire.

René-François BERNARD cite la Grande-Bretagne qui a un superbe monument aux chevaux à Park Lane.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2018 038.



Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire rappelle l'agenda de la Mairie du 7^{ème} arrondissement. Elle indique que les conseils de quartier de l'École militaire et du Gros-Caillou auront lieu respectivement les 11 et 12 septembre, le conseil de quartier des Invalides aura lieu le 17 septembre et celui de Saint-Thomas d'Aquin, le 24 septembre. Elle précise qu'ils sont toujours à 18h30. Elle ajoute que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 22 octobre.

Madame le Maire annonce que le prochain évènement se tiendra le jeudi 13 septembre. Elle invite l'assemblée à venir nombreuse pour la projection du film « La Grande Illusion » très demandée par les enfants, qui se déroulera dans la cour d'honneur des Invalides, à partir de 19h30.

Madame le Maire indique que les journées du patrimoine se tiendront le samedi 15 septembre de 14 heures à 18 heures et le dimanche 16 septembre de 10 heures à 17 heures. Elle ajoute que l'établissement français du sang sera présent toute la journée, le 18 septembre à la Mairie du 7^{ème}. Elle poursuit en annonçant la tenue des Japonismes du 18 au 28 septembre, à l'occasion du 160^{ème} anniversaire des relations diplomatiques franco-japonaises, en présence de l'ambassadeur du Japon qui est très engagé.

Madame le Maire annonce le lancement de la navette électrique du 7^{ème}, la 7, première à Paris, qui se tiendra le 19 septembre, à 17h30, dans la cour de la Mairie. Elle admet avoir voulu mettre en débat le nom de la navette mais pour des raisons de temps, a préféré l'appeler directement « La 7 ». Elle précise que quelques arrêts ont été soumis à concertation. Elle rappelle qu'en 2008 elle avait demandé à Bertrand DELANOË, avec Jean-Philippe HUBIN, une navette intra 7^e arrondissement, mais que compte tenu du profil de la population et de l'existence du service Paris Accompagnement Mobilité, elle leur avait été refusée. Elle précise que le service Paris Accompagnement Mobilité et « La 7 » n'ont pas la même fonction et que cette dernière est accessible à tous : personnes à mobilité réduite, familles, enfants et personnes âgées. Elle ajoute que la navette sera gratuite et autonome, la Mairie de Paris ne la finançant pas du tout.

Madame le Maire explique que cette navette sera expérimentale pendant quatre mois et qu'elle fonctionnera pour commencer le mercredi après-midi, avant d'augmenter en arrêts et fréquence en fonction de son usage.

Madame le Maire rappelle également que la Mairie du 7^{ème} est la seule à Paris à mobiliser une entreprise d'insertion propreté, à titre expérimental. Elle précise que son intervention complète le travail des agents municipaux et qu'elle peut intervenir ponctuellement suite aux signalements des habitants sur l'état de propreté de leurs rues. Elle indique avoir doublé le volume horaire d'intervention, et souhaite procéder de la même manière pour la navette.

Madame le Maire annonce que la navette fonctionnera à partir du 19 septembre.



Madame le Maire annonce l'exposition « Le monde de Vulcain » qui aura lieu du 1^{er} au 12 octobre et pendant laquelle se tiendra une conférence sur les volcans. Elle indique la présence de la caravane de l'échappée rose pour lutter contre le cancer, le 3 octobre, dans la cour de la Mairie. Elle ajoute la tenue de la conférence organisée par Philippine dans le cadre de la journée contre le cancer, le 10 octobre, à 19 heures, et dont le thème sera le cancer et l'immortalité. Elle précise que David KHAYAT animera cette conférence.

Madame le Maire annonce la remise des prix du concours de la mousse au chocolat, le 4 octobre, en présence du maître chocolatier Patrice CHAPON. Elle ajoute que dans le cadre de la Nuit Blanche qui se tiendra du samedi 6 au dimanche 7 octobre, une petite illumination sera projetée à la Mairie. Elle rappelle la conférence dédiée aux commerçants sur l'utilisation des réseaux sociaux au service du développement de leur activité, qui aura lieu le lundi 8 octobre.

Madame le Maire annonce également la tenue de la fête du pain et du fromage qui se tiendra du 13 au 19 octobre, et invite les habitants à s'y rendre nombreux.

Madame le Maire donne la parole à Philippine HUBIN afin qu'elle donne des précisions sur la conférence « Cancer et immortalité ».

Philippine HUBIN rappelle que c'est une grande chance de recevoir le professeur David KHAYAT qui est l'ancien chef de service du service d'oncologie de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Elle précise qu'il est professeur de médecine et qu'il parlera d'un thème physique et métaphysique : cancer et immortalité. Elle invite l'assemblée à venir nombreuse à cette conférence le 10 octobre, à 19 heures.

Marc LAROCK rappelle qu'actuellement il y a le vote pour le budget participatif.

Josiane GAUDE indique que le lundi 8 octobre à 12h30, Madame le Maire invite pour la première fois les seniors du 7^e à un déjeuner.

Marc LAROCK ajoute que les journées sans voiture se dérouleront les 15 et 16 septembre, de 11 heures à 18 heures.

Christophe POISSON revient sur l'exposition « Le monde de Vulcain » organisée par le vulcanologue Florent MAMELLE. Il précise qu'à l'occasion de cette exposition, une journée de conférence pour les élèves du 7^e arrondissement, du CM1 au CM2, accompagnés de leurs professeurs, a été ajoutée à la programmation. Il indique également qu'en partenariat avec le Jardin d'acclimatation, un concours de dessins sera organisé, pour lequel les gagnants se verront offrir l'accès au Jardin d'acclimatation.

Christophe POISSON revient également sur la journée du 3 octobre organisée par l'association Tout le monde contre le cancer. Il précise que des socio-esthéticiennes, présentes dans la Cour de la Mairie, parleront du rapport des malades du cancer à la beauté et à l'entretien de leur image. Il invite tous les habitants à assister à ces tables rondes de l'échappée rose.

Madame le Maire ajoute que grâce à toutes ces cures, il est possible d'analyser comment les chimiothérapies peuvent être plus efficaces dans le traitement contre le cancer. Elle précise que s'il n'y avait plus de cancer, l'espérance de vie augmenterait de très peu, mais que si on changeait notre mode de vie et notre alimentation, il serait possible de gagner 10 à 15 ans, voire 20 ans de vie. Elle confirme que le cancer constitue un dysfonctionnement alors que le mode de vie agit véritablement sur l'espérance de vie.

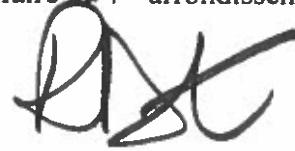
Madame le Maire lève la séance.

La Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Josiane GAUDE', written over the printed name.

Josiane GAUDE

Le Maire du 7^e arrondissement

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Rachida DATI', written over the printed name.

Rachida DATI